



SYNDICAT DES APICULTEURS
D'ILLE & VILAINE ET DE HAUTE BRETAGNE

Rapport financier **Assemblée générale du 31 janvier 2026**

Exercice comptable
du 1/12/2024 au 30/11/2025

1- Vérification des comptes

L'examen des comptes présentés a été réalisé le 29/01/2026 conformément aux exigences comptables.

Conclusions :

- La comptabilité est tenue de manière claire, régulière et transparente.
- Les comptes de l'exercice 2024-2025 reflètent fidèlement la situation financière du syndicat.

2- Résultat de l'exercice

L'exercice comptable se termine avec un résultat excédentaire de **871,33€**.

Tableau 1

Exercice du 1/12/2024 au 30/11/2025			
Produits	44797,33 €	Charges	44 572,77 €
Produits financiers	731,06 €	Charges financières	0,00 €
Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles	84,29 €
Total	45 528,93 €	Total	44 657,06 €
Résultat de l'exercice	871,33 €		

2-Trésorerie

Nos disponibilités financières ont augmentées de **1 710,06€**.

Tableau 2

Comptes financiers			
	30/11/24	30/11/25	Variation
Ccp	34 935,04 €	14 096,67 €	-20 838, 37 €
Chèques	264,16 €		
Livret	29 368,82 €	52 000,00 €	22 631,18 €

Caisse	20,00 €		
Total	64 588,02 €	66 096,67 €	1 792,81 €

3- Bilan au 30/11/25 avant affectation du résultat de l'exercice

Le bilan net de l'exercice clos au 30/11/2025 est de **71 450,88 €**

Tableau 3

Actif net			Passif		
	01/12/24	30/11/25		01/12/24	30/11/25
Immobilisation Bungalow	130,00 €		Fonds syndicaux sans droit de reprise	29 938,57 €	30 000,00 €
Équipement apiculture	927,04 €	393,54 €	Fonds syndicaux avec droit de reprise	18 772,19 €	19 000,00 €
Matériel de bureau		536,57 €	Réserve Rucher école	3 000,00 €	3 000,00 €
Rucher	2 400,00 €	3 100,00 €			
Stocks	2 534,49 €	1 230,74 €			
Fournisseurs		93,36 €			
Comptes financiers	64 588,02 €	66 013,92 €	Report à nouveau	18 158,94 €	18 579,55 €
			Résultat de l'exercice	709,85 €	871,33 €
Total	70 579,55 €	71450,88	Total	70 579,55€	71 450,88€

4- Produits

En 2025, le Conseil d'Administration n'a pas procédé à d'augmentations de la cotisation et du prix des formations du rucher école.

4- 1 Le montant total des cotisations s'élève à 10 175 € avec une augmentation du nombre de nos adhérents de 34 membres.

Tableau 4

Nombre adhérent.es		
Evolution	2025	2024
34	407	373

4- 2 Le montant des inscriptions au rucher école s'élève à 4 700€ : 47 adhérents y ont participé. Les cours de niveau 2 ne se sont pas tenus.

4- 3 Le montant des dons s'élève à 497,10 €.

Tableau 5

Dons		
Variation	2025	2024
43,90€	497,10€	453,20 €

4- 4 Les intérêts du livret nous ont rapporté la somme de 731,06€.

5- Vente de matériels apicoles

Cette activité a dégagé un excédent de 1 309,61 €.

5-1 Stock

Tableau 6

Variation du stock du 30/11/2024 au 30/11/2025			
	Variation	30/11/24	30/11/25
Matériel apicole	-1303,75 €	2 534,49 €	1 230,74 €

6- Charges d'exploitation

Répartition par budget

Tableau 7

Budget		
Animation Écoles		525 €
Assemblée Générale		1 115 €
Rucher		4 200 €
Syndicat	Alimentation	290 €
Syndicat	Assurance	850 €
Syndicat	Cotisations	200 €
Syndicat	Déplacements	850 €
Syndicat	Équipements, fournitures	790 €
Syndicat	Fonctionnement	2 400 €
Syndicat	Général	1 620 €
Syndicat	Locaux	1 430 €

7- Contributions personnels bénévoles

7-1 L'activité de 7 personnes, principalement animateurs et animatrices du rucher école, a été valorisée et a donné lieu à un remboursement de leur frais de déplacement.

Tableau 8

Personnel bénévole : cours apiculture, entretien du rucher et animation scolaire.			
Bénévoles	Nombre d'heures	Coût horaire	Total
7	204	11,88 € (*)	2423,52 €

(*) Coût horaire Smic brut 2025

7-2 Le miel récolté au rucher école que nous fournissons aux Jardins de Brocéliande, conformément à la convention signée, est valorisé au titre de Dons en nature.

Tableau 9

Mise à disposition gratuite de biens : Jardins de Brocéliande			
Pot de Miel	Capacité	Prix au Kg	Total
120	500g	15€	900 €

Résolutions soumises au vote

N°1 : Les adhérents du syndicat des apiculteurs présents à l'assemblée générale du 31 janvier 2026 approuvent les comptes de l'exercice 01/12/2024-31/11/2025 présentés ce jour et donnent quitus aux trésorier et trésorier adjoint pour la gestion des comptes de cet exercice.

N°2 : Les adhérents du syndicat des apiculteurs présents à l'assemblée générale du 31 janvier 2026 décident d'affecter le résultat de l'exercice 01/11/2024-31/11/2025 en report à nouveau.

N°3 : Les adhérents du syndicat des apiculteurs présents à l'assemblée générale du 31 janvier 2026 décident la constitution d'une réserve 'Équipements » de 10.000€.